

**COUR d' APPEL d' AMIENS**

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AMIENS**

**PARQUET**

**LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**

à

Me. Grégoire FRISON

*Avocat*

*7, rue du Cloître de la Barge*

*80000 AMIENS*

**NOS REF :** 10085000062

Votre courrier 10.00214/GF/ASC en date du 29 mars 2010

Dossier CORROYER Guillaume

Maitre,

J' ai l' honneur de faire informer que la procédure d' infraction à la chasse (Destruction à BOURDON le 9 janvier 2010 d' une espèce protégée, en l' espèce un Butor étoilé) diligentée à l' encontre de Mr. CORROYER Guillaume demeurant à AIRAINES a donné lieu au terme de l' enquête à une décision de classement sans suite après rappel à la Loi effectué par un délégué du Procureur, le 14 Mai 2010.

Je vous prie de croire, Maitre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs;

Amiens, le 7 octobre 2010

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

**Eric BOUSSUGE**  
Procureur adjoint